Validation Licence/ matieres

Par **Tiramitsu59**, le **14/12/2006** à **19:04**

Bonsoir a tous, je voudrais vous posez une petite question a laquelle pour l instant personne ne sait me répondre!
Je suis actuellement en 1ere année de licence en faite 2éme 1ere année
L' an dernier j ai validé des matieres et apparement dans ma fac on ne peut validé une matiere si on a pas validé une unité

Je voulais savoir comment ça marche dans votre fac?

par exemple j ai validé le droit civil et droit constitutionnel qui constitu l'unité 1 avec l'IHED mais comme je n'ai pas validé l'IHED je dois tout repasser...
C'est quand meme dommage sachant que c'est le meme cours mots pour mots et les memes TD... (mais bon c'est toujours de l'entrainement)
Avec mes collègues redoublants on attend une réponse de notre doyen
On est complétement en manque d'informations!!!

Par **maolinn**, le **14/12/2006** à **19:18**

C'est vraiment bizarre ça ne marche pas du tout comme ça à Reims, au contraire : quand tu as validé une unité même si tu n'as pas validé toutes les matières à l'intérieur de l'unité, tu ne dois rien repasser.
J'espère ke tu vas bientot avoir des réponses, et surtout qu'elles seront positives!

Par **akhela**, le **14/12/2006** à **22:29**

en fait ça dépend totalement des MCC de chaque fac (MCC = modalités de contrôle des connaissances ou plus simplement le règlement des exams). Chaque fac en a un différent ils doivent juste tous être validés par le CA de l'université.
Dans quel fac es tu?

Par **Elea**, le **15/12/2006** à **10:08**

Ca a été comme ca l'an dernier dans ma fac...et je trouve ca pas très cool pour les gens qui ont quand même validé des matières.

DAns ma fac, ce n'est apparemment plus le cas cette année. De toute facon ils changent les :evil:

MCC à chaque rentrée... Image not found or type unknown

:arrow:

Image not found or type unknown

Par **Tiramitsu59**, le **15/12/2006** à **11:41**

je suis a la fac de Dunkerque (ULCO)

Par **akhela**, le **15/12/2006** à **14:05**

le LMD n'a absolument mais alors vraiment rien à voir avec les MCC. Le LMD c'est juste la reconnaissance européenne des diplômes (leur contenu). Après les unifs dans le cadre de leurs contrats quadriénaux en ont profiter pour modifier leurs maquettes et les MCC.

Par **suzana**, le **31/12/2006** à **20:35**

A la fac de droit a Nantes ca ne se passe pas non plus comme ca, en fait quand tu valide une matière elle reste validee pour l'annee d'apres. Je suis également en deuxieme premiere annee et ayant validé le droit de la famille l'an dernier, cette unité reste aquise pour cette année et je n'aurai pas a suivre les cours ni td, ni l'examen final evidement. J'espere que tu auras une reponse favorable de la part de ton doyen car il effectivement injuste et tres dommage, qu'ayant validé en plus deux matieres dans ton cas, que tu ne puisses pas en beneficier cette annee!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés